

Conseil municipal du 17 mai 2022

Communications du Conseil administratif

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

1 Population et chômage¹

Les dernières données trimestrielles disponibles de l'Office cantonal de la statistique, pour ce qui est de la population, sont toujours celles du mois de décembre 2021. Pour mémoire, elles recensaient 35'778 habitantes et habitants.

Quant au chômage², la Commune comptait 846 chômeur-euse-s à fin avril 2022 contre 844 à fin mars, soit une augmentation de 2 personnes.

Ce chiffre, comme de coutume, doit être complété par le nombre de demandeur-euse-s d'emploi non-chômeurs, qui s'élevait à la même période à 415 contre 469 à fin mars 2022, soit là une diminution de 54 personnes.

Le nombre total des demandeur-euse-s d'emploi se montait donc à 1'261 contre 1'313 à fin mars 2022, soit une diminution de 52 personnes.

2 Ukraine

L'Hospice général, qui gère pour le compte du Canton l'hébergement des réfugiés ukrainiens, a informé la Commune de Vernier qu'il examinait pour l'instant des lieux d'accueil ailleurs qu'à Vernier. L'institution répondait ainsi aux pistes proposées par le Conseil administratif.

3 Inauguration du centre biométrique

La presse s'est fait largement l'écho de l'inauguration, le 25 avril dernier, du centre biométrique qui permettra à l'ensemble de la population cantonale de découvrir Vernier au gré des renouvellements de leurs titres de voyage ou de séjour. Les autorités cantonales ont annoncé que ce centre regrouperait à terme 45 collaborateurs, qui auront la charge d'accueillir et de traiter les demandes de près de 700 personnes par jour.

Vernier devient ainsi de facto une nouvelle centralité cantonale, ce dont elle ne manquera pas de tirer quelque avantage.

4 Vernier abritera-t-elle un jour le Pôle football ?

Des habitants de Crotte-au-loup ont interpellé les autorités cantonales, ayant appris que celles-ci examinaient parmi d'autres sites la possibilité de localiser à terme le pôle foot dans le périmètre de Crotte-au-Loup. Les Conseillers d'État en charge du territoire et du sport ont reçu une délégation de ces riverains le 28 avril dernier.

Le Conseil administratif a également été invité à cette séance et il a accepté d'y participer.

Rappelons que ce secteur a été pressenti pour l'implantation de jardins familiaux qui doivent être déplacés en raison de l'extension de la gravière de Montfleury. À l'époque, la Commune a accompagné le Canton dans ce projet, afin notamment de garantir la participation des riverains à ce processus.

Aujourd'hui, le Canton envisage donc, à l'horizon 2028-2030, d'installer dans ce périmètre le pôle foot du Servette, qui doit quitter Balexert, pour permettre la construction d'un nouveau cycle d'orientation. La recherche d'une implantation durable, par comparaison à celle des Évaux, est rendue nécessaire après le rejet en votation de la solution dite du Pré-du-Stand, sur le territoire du Grand-Saconnex.

La participation du Conseil administratif a été conditionnée à un choix à effectuer par les autorités cantonales : en effet, pour le Conseil administratif, ce périmètre ne peut pas à la fois recevoir le

¹ Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

² Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

pôle foot, supporter un déplacement des jardins familiaux et avoir la perspective d'une extension de la gravière. En d'autres termes, et pour le Conseil administratif, l'éventualité d'un pôle foot est exclusive des deux autres points.

C'est dans cette perspective qu'il a accepté de participer à cette séance. Des assurances ayant été fournies, il peut entrer en discussion sur l'élaboration d'un projet permettant de définir l'insertion du pôle foot dans ce périmètre.

Cette approche repose également sur l'idée que la formation de jeunes footballeurs et la présence des entraînements de l'équipe pro du mouvement grenat peut également être source d'enrichissement pour la politique sportive de la Commune. En outre, pour les riverains et la collectivité, ce projet représente certainement des impacts moindres que le cumul de l'extension de la gravière et du transfert des jardins familiaux. Enfin, le Conseil administratif est sensible au besoin de réalisation du nouveau cycle du Renard, qui implique de trouver une relocalisation viable à long terme du Servette.

Une structure de travail a été mise en place par les autorités cantonales, qui permet la participation de la Commune, cependant qu'un groupe de suivi, incluant les riverains, a également été constitué.

5 Cycle du Renard

En attendant la réalisation du nouveau cycle, l'actuel cycle du Renard va continuer d'être exploité. Dans la mesure où le Conseil administratif avait appris que les besoins scolaires contraignaient à un usage prolongé en tenant compte également de la réalisation d'un nouveau cycle à Bernex, il a écrit au Conseil d'État pour s'assurer que les bâtiments actuels faisaient l'objet d'un entretien régulier garantissant le confort et la sécurité des usagers.

La réponse du Conseil d'État n'ayant pas apporté les précisions voulues, notamment sur l'horizon temporel d'exploitation, notre Conseil a réécrit à l'exécutif cantonal pour avoir des informations plus détaillées.

6 Parc de l'Esplanade

La fête fût belle le 7 mai dernier pour l'inauguration du parc animalier. Nombre d'entre vous étaient présents. Pour celles et ceux qui n'ont pas encore redécouvert cet emplacement, je vous invite à vous y rendre. Vous y retrouverez certainement de nombreux enfants qui y vont avec leurs enseignants ou leurs parents. Nul doute que ce lieu magnifique deviendra un lieu prisé de la population, synthèse remarquable des qualités verniolanes entre urbanité et paysages bucoliques.

7 Course du coteau

Votre Conseil administratif a donc participé à la course du coteau. Le collectif a manqué le podium d'un souffle, ce qui n'a pas été le cas de mon collègue Martin STAUB, qui est lui monté sur la troisième marche du podium, ce qui n'était pas arrivé depuis notre regretté Ernest GREINER. Vous pouvez l'applaudir.

Le défi 2023 est lancé. Et qui sait, peut-être serons-nous les lièvres qui stimuleront les performances de Conseillers municipaux ?

En attendant 2023, le Conseil administratif vous lance une invitation et un nouveau défi : constituer une équipe de foot Vernier pour le tournoi des élus 2022 qui aura lieu le 26 juin prochain à Perly-Certoux.

Nous avons jusqu'au 10 juin pour remettre une inscription. Il ne faut donc pas tarder, c'est au 7 juin que vous devrez indiquer votre intérêt en écrivant à l'adresse du PSG, NON désolé je m'emporte, du SSG, notre secrétariat général donc.

C'est un vibrant appel lancé à vos groupes pour trouver en leur sein des férus de crampons moulés et de ballons : vous pouvez même solliciter vos vétérans politiques. Les équipes sont mixtes avec 5 joueurs-euses de champ et un / une gardienne.

Monsieur le Président, j'en ai terminé avec ces communications. Je saisis cette occasion pour saluer ce compagnonnage oratoire qui nous a liés pendant une année en souhaitant d'excellentes communications à nos successeurs respectifs.